

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2016/06/24/2017010587/justel>

Dossier numéro : 2016-06-24/20

Titre

24 JUIN 2016. - Arrêté du Gouvernement flamand portant redistribution des articles budgétaires du budget général des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2016 - Programme budgétaire Entités supérieures

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 14-02-2017 page : 23695

Entrée en vigueur :

01-01-2016	
24-02-2017	

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Les crédits inscrits aux articles budgétaires du budget général des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2016 sont répartis conformément au tableau ci-dessous :
(en milliers d'euros)

article budgétaire	allocation de base	type de crédit	de		vers	
			CED	CLD	CED	CLD
VR0-1VBA2ZZ-PR	VR0 VB000 0100	CED	448			
VR0-1VBA2ZZ-PR	VR0 VB000 0100	CLD		448		
VR0-1VEA2ZZ-WT	VR0 VE006 1211	CED			448	
VR0-1VEA2ZZ-WT	VR0 VE006 1211	CLD				448
Total			448	448	448	448

[Art. 2](#). Une copie du présent arrêté est transmise, à titre d'information, au Parlement flamand, à la Cour des Comptes et au département des Finances et du Budget.

[Art. 3](#). Le Ministre-Président du Gouvernement flamand est chargé de l'exécution du présent arrêté.